

### Pour être informé, pour être défendu, Pour vous défendre, pour revendiquer...

L'École Syndicaliste.

l'Éducation nationale!

La Nouvelle Tribune,

SNUDI FO du Calvados.

le journal du syndicat national

Le Syndicaliste indépendant,

Les adhérents du SNUDIFO 14 reçoivent à

domicile les bimestriels suivants :

la publication de la Fédération Nationale de

la revue de la Fédération Générale des

l'Enseignement, de la Culture et de la Formation

Professionnelle (FNEC FP-FO), 3e force syndicale de

Fonctionnaires d'État FO, première force syndicale de la Fonction publique d'État !

et les lettres d'information départementales du

#### RCE DU SYNDICAT,

#### c'est son nombre de syndiqués

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, documentation juridique, etc.). Les ressources du SNUDI-FO 14 ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental), ce qui l'indépendance garantit l'organisation à l'égard de quiconque!

#### c'est son indépendance

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière «critique» ou «constructive» un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit!

#### SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS!

- Etre informé et défendu en priorité en cas de besoin
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nominations, promotion, etc.)
- La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du conseil syndical...)

#### SE SYNDIQUER PERMET DE BENEFICIER D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE !

91,46 €

Avec votre carte et sans augmentation des cotisations vous bénéficiez d'une assistante juridique dans le cadre de vos fonctions. Une

economie non	négligeable	9!										
	COTISATIONS DE BASE											
ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteurs									148 €	157 €	164 €	
coût réel									50,32 €	53,38 €	55,16 €	
P.E.	120 €	125 €	130 €	137 €	144 €	154 €	162 €	170 €	179 €	187 €	196 €	
coût réel	40,80 €	42,50€	44,20 €	46,58 €	48,96 €	52,36 €	55,08 €	57,80 €	60,86 €	63,58 €	66,64 €	
P.E. Hors Classe					216 €	229 €	242 €					
coût réel					73,44 €	77,86 €	82,28 €					
PE Classe Except	232 €	244 €	257 €	269 €	1 er chev. 280 €	2 ème chev. 295 €	3 ème chev. 310 €	spécial éch. 325 €		PES: 100 €		

95,20 €

MAJORATIONS	
Instituteurs/PE <b>ASH</b>	+4€
Instituteurs/PEMF ou CPC	+ 10 €
Chargé d'école	+4€
Directeur 2 à 4 classes	+6 €
Directeurs 5 à 9 classes	+ 10 €
Directeurs 10 classes et plus	+ 15 €

Coût réel

78,88 €

82,96 €

87.38 €

Temps partiel: cotisation au prorata du service effectué (50 % ou 75 % de la cotisation)

100,30€

105,40€

Conjoint: demi cotisation En disponibilité ou en congé parental : 35 €

AVS - EVS : 30 €

RETRAITÉ: 50% de la dernière cotisation

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement accompagné de votre carte d'adhérent.

Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 14 » Plusieurs versements possibles (12 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous

indiquerez au dos (encaissements des chèques obligatoires avant le 20 décembre de l'année en cours) A retourner à : SNUDI-FO 14 - 8 RUE COLONEL REMY - 14000 CAEN

Possibilité de payer par virement unique (RIB et code IBAN envoyé sur simple demande)

	+ Majoration=€ Prénom :	
	ESH Fonction : Adjoint - Directeur - ZIL - BD - PEMF - ASH	
échelon :	•	precioler:
école - localité :		
Adresse personnelle :		
tél personnel :	e-m@il personnel :	
Autorisation à cocher afin de r	e respecter les obligations signées par la CNIL Date	et signature : / /
l'autorise à faire figurer les rer	SNUDI-FO 14 toutes les informations qu'il juge en rapport avec le enseignements ci-joints dans des dossiers informatisés, et ce dans les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectificat	conditions fixées par la loi n°78/7



# **SNUDI-FO**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

## Qu'est-ce que Force Ouvrière?

Des femmes et des hommes libres dans une **organisation indépendante**, ensemble pour acquérir une force leur permettant de <u>défendre leurs droits</u>, <u>d'en obtenir de nouveaux</u>, <u>de se faire respecter</u>.

<u>Un rôle</u>: Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques **pour représenter leurs intérêts communs**.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

## Quelle est l'histoire de FO?

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en **1948** à l'initiative de militant(e)s **refusant l'emprise du parti communiste** sur la CGT.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe Force Ouvrière ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux.

**Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines** (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend <u>le service public</u> et <u>la sécurité sociale</u> comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

Le SNUDI-FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels : Rdv de carrière - mouvement

- changement de département promotion- dossiers médicaux
- formation frais de déplacements Droits à congé...

## Le SNUDI-FO porte et défend les revendications collectives des enseignants :

- Augmentation des salaires : 21,68% et 100 points d'indice tout de suite ! 183 euros nets comme les hospitaliers en 2020 ! Abrogation de PPCR ! Retrait du projet de retraite par points !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat et toute privatisation de l'école
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires et de la loi Rilhac
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Amélioration immédiate des conditions de travail (médecine de prévention...)
- Baisse des effectifs dans les classes ...



Contact : 06.51.72.57.23 snudifo14@gmail.com

8 RUE DU COLONEL REMY — 14 000 CAEN